

FRONTIÈRES

PROTOCOLE DE RÉDACTION

FRONTIÈRES est une revue de recherche et de mobilisation des connaissances en études sur la mort. Elle publie des articles savants qui contribuent, dans l'interdisciplinarité, à une réflexion sur les divers aspects (psychologique, socioculturel, éthique, etc.) du phénomène de la mort et de l'expérience du deuil. Les articles peuvent aussi se situer dans une perspective développementale (de l'enfance à la vieillesse) ou encore aborder le rapport aux institutions d'éducation, de soins et de services.

SOUMETTRE UN MANUSCRIT

FRONTIÈRES publie des numéros thématiques, deux fois l'an. La revue ne publie que des textes originaux et inédits. Les manuscrits peuvent être soumis dans le cadre d'un appel de propositions d'articles ou encore pour un article hors thème.

Le manuscrit doit compter environ 6 000 mots (incluant la bibliographie et les notes de bas de page), un résumé en français et en anglais (800 caractères) ainsi que 4 à 6 mots clés. La bibliographie doit présenter toutes les références mentionnées dans le texte (vérifier la concordance).

Les manuscrits sont soumis à l'adresse suivante : frontieres@uqam.ca

Fournir les coordonnées des autrices et auteurs dans un fichier distinct de celui du manuscrit :

- prénom, nom, institution d'appartenance (université et département ou faculté, centre de recherche, etc.);
- titre de fonction (professeur, chercheur, doctorant, etc.) et diplôme (Ph. D., maîtrise, etc.);
- courriel institutionnel ou professionnel.

ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Chaque manuscrit est soumis à une évaluation par les pairs. Lorsque l'évaluation est négative ou lorsque le manuscrit ne correspond pas aux politiques rédactionnelles de la revue, il est refusé. À la lumière de l'évaluation, des modifications peuvent être demandées aux autrices et auteurs. Dans ce cas, la décision d'accepter ou de refuser le manuscrit est prise après examen du manuscrit révisé. Cette décision de la revue est irrévocable. FRONTIÈRES se réserve le droit d'apporter des corrections mineures concernant la langue, la ponctuation, les titres et sous-titres, ainsi que le protocole bibliographique.

PRÉSENTATION DU TEXTE

Format de papier	8,5 po par 11 po
Marges	2,5 cm de chaque côté
Interligne	1,5
Caractère	Times New Roman – 12 points
Titres et sous-titres	Éviter les mentions Introduction et Conclusion
Gras	Utiliser pour les titres de premier niveau
Soulignement	Utiliser pour les titres de deuxième niveau
Italique	Utiliser pour les mots étrangers et les titres d'ouvrages
Accents	Accentuer les majuscules
Guillemets	Utiliser les guillemets français (« ») (n'utiliser les guillemets anglais (" ") qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets).
Citations	Mettre entre crochets [] les lettres ou mots ajoutés ou modifiés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...]
	COURTE (1, 2 ou 3 lignes) Entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes
	LONGUE (4 lignes et plus) Sans guillemets et hors texte (1,5 cm à gauche, interligne simple)
	Citation en langue étrangère : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3207
	Éviter les citations dans le paragraphe de conclusion. Éviter de terminer le texte par une citation.
Ponctuation et appels de note	http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5110 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=3205
Typographie	Pour l'espacement avant et après les principaux signes de ponctuation et les autres signes ou symboles, voir : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2039

ICONOGRAPHIE

Inclure les images, cartes, graphiques et tableaux à l'endroit approprié dans le texte, et les transmettre séparément à la Revue sous forme de fichier JPEG, TIFF ou PNG. Il faut donner un titre à ces éléments et indiquer la source.

Il incombe aux autrices et auteurs d'obtenir les droits de reproduction pour le matériel iconographique qui accompagne leur article et de fournir à la revue une copie de l'autorisation de publication reçue.

NOTES ET RÉFÉRENCES

Notes	<p>Les notes, à l'exclusion des références, doivent être placées à la fin du texte et numérotées en continu (chiffres romains). Utiliser la fonction « insertion automatique » de votre logiciel pour les appels de note; placer l'appel de note avant le signe de ponctuation.</p>
Références	<p>Placer les références dans le texte, immédiatement après la citation ou le mot auxquels elles se rapportent et les compléter en bibliographie et non en notes de bas de page.</p> <p>Indiquer, entre parenthèses le nom de l'auteur ou de l'auteure, suivi d'une virgule, suivie de l'année de publication et, s'il y a lieu, ajouter une virgule suivie de l'abréviation p. et des numéros de pages : (Germain, 1999, p. 20) ou (Germain, 1999, p. 35-48).</p> <p>Si plus de trois auteurs ou autrices : n'inscrire que le premier auteur d'un collectif suivi de l'abréviation latine <i>et al.</i> en italique (Côté <i>et al.</i>, 1999, p. 34-45) ou (Demers <i>et al.</i>, 1999).</p> <p>Lorsque vous citez plus d'un ouvrage à l'intérieur des mêmes parenthèses, placer en ordre chronologique (du plus récent au plus ancien) et séparer chacun par un point-virgule. Si les années de publication sont identiques, utiliser l'ordre alphabétique : (Germain, 2000, p. 35; Côté, 1999; Demers, 1999).</p>

BIBLIOGRAPHIE

- Classer les références par ordre alphabétique des noms d'auteurs et autrices.
- Placer les références de la même personne en ordre chronologique (du plus ancien au plus récent).
- Lorsque vous citez deux ouvrages publiés par la même personne la même année, ajouter une lettre à l'année : (Germain, 1999a, 1999b).

LIVRE

1 personne	GAGNON, J. (2000). <i>La présentation d'une bibliographie</i> , Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
2 personnes	GAGNON, J. et M. N. GERMAIN (...)
3 personnes et +	GAGNON, J., M. N. GERMAIN et R. TREMBLAY (...)

OUVRAGE COLLECTIF (SOUS LA DIRECTION)

1 personne	GAGNON, J. (dir.) (2000). <i>La présentation d'une bibliographie</i> , Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
2 personnes	GAGNON, J. et M. N. GERMAIN (dir.) (...)
3 personnes et +	GAGNON, J., M. N. GERMAIN et R. TREMBLAY (dir.) (...)

ARTICLE DANS UNE REVUE OU CHAPITRE D'UN OUVRAGE

GERMAIN, M. N. et R. TREMBLAY (2000). « Le contenu, la présentation et les références d'un ouvrage », dans J. GAGNON, M. N. GERMAIN et R. TREMBLAY (dir.), *La présentation d'une bibliographie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 21-44.

GERMAIN, M. N. et R. TREMBLAY (2000). « Community of inquiry in mathematics for higher education », *Analytic Teaching*, vol. 13, n° 6, p. 21-44.

KITCHENER, K. S. et P. M. KING (1990). « The reflective judgment model: Ten years of research », dans M. L. COMMONS (dir.), *Adult Development. Vol. 2: Models and Methods in the Study of Adolescent and Adult Thought*, New York, Praeger, p. 63-68.

Remarque : En anglais les titres d'articles ou de chapitres ne prennent la majuscule qu'au premier mot et à celui placé après les deux points alors que dans un titre d'ouvrage, la première lettre de chaque mot prend la majuscule à l'exception des prépositions, articles et conjonctions.

DROITS DE PUBLICATION

Les autrices et auteurs sont seuls responsables du contenu de leur article et ils en conservent la propriété intellectuelle. Ils doivent signer en faveur de FRONTIÈRES et transmettre à la revue un formulaire d'autorisation de publication de l'article et de l'iconographie qui l'accompagne. Cette autorisation permet notamment à la revue de produire le texte et de le diffuser, en tout ou en partie, sans limites territoriale et de temps, dans toutes les langues et pour tous pays, en format papier et sur des supports numériques.

La reproduction des articles est permise, sous réserve d'une autorisation expresse de la revue. La référence de première publication doit être donnée, de même que le titre de l'article, le nom des autrices et auteurs, la mention de la revue FRONTIÈRES, la date et le lieu de publication.

POLITIQUE ANTI-PLAGIAT

La revue FRONTIÈRES refuse toute forme de plagiat. FRONTIÈRES considère comme acte de plagiat le fait de :

- 1) copier, en tout ou en partie, les travaux d'autrui en les faisant passer pour siens;
- 2) copier, en tout ou en partie, ses propres travaux déjà publiés, sans mentionner la référence de la publication originale (autoplégat).

Avant la publication d'un article, l'autrice ou l'auteur confirme à la revue qu'elle ou il est bien la personne détentrice des droits et qu'elle ou il n'enfreint pas les droits d'autrui, ni pour le texte, ni pour les figures, illustrations et tableaux. Advenant la détection d'un cas de plagiat, la revue prend les mesures suivantes :

Avant la publication

Si le plagiat est détecté avant la publication du manuscrit, l'autrice ou l'auteur sera immédiatement contacté. Selon l'ampleur du plagiat, la personne devra soit réécrire le texte, soit citer correctement ses sources et inclure les références exactes du texte cité. Si le plagiat est substantiel (20 % du texte et plus), l'article sera automatiquement rejeté et la personne ne pourra plus publier dans FRONTIÈRES.

Après la publication

Si un plagiat est détecté après la publication, des mesures seront prises pour retirer l'article partout où il est possible de le faire. La personne ne pourra plus publier dans FRONTIÈRES.